



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
107, Avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex
05 46 22 19 20
contact@agglo-royan.fr



Mettre la question énergie-climat au cœur des politiques de l'Agglomération pour atténuer les effets du changement climatique à une échelle territoriale locale

DOCUMENT DE
SYNTHÈSE

EDITO

Élévation du niveau de la mer, hausse rapide des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et de la température terrestre, ... L'ampleur considérable du changement climatique est pourtant une problématique qui peut être appréhendée à l'échelle locale d'une communauté d'agglomération.

Les enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés nous poussent ainsi à rechercher des solutions partagées, à repenser nos habitudes de vie et notre perception du monde pour préserver nos précieuses ressources et construire le territoire de demain.

Par son engagement dans l'élaboration de son PCET, la CARA a su montrer la valeur qu'elle porte à l'inscription des problématiques énergie-climat dans l'ensemble de ses démarches territoriales. Aussi, après plus de deux ans de travail collaboratif, nous avons le plaisir de vous présenter un projet énergie-climat axé sur une transversalité de l'action et sur la volonté d'agir dès à présent et sur le long terme.

Vous en souhaitant bonne lecture,

Bien sincèrement,

Jean-Pierre TALLIEU, Président de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Régine JOLY, Vice-présidente déléguée au Développement Durable, au Plan Climat Energie Territorial et à l'Énergie

SOMMAIRE

Le changement climatique, sommes-nous vraiment concernés ? ..2

Du global au local : PCET... De quoi parle-t-on ?.....2

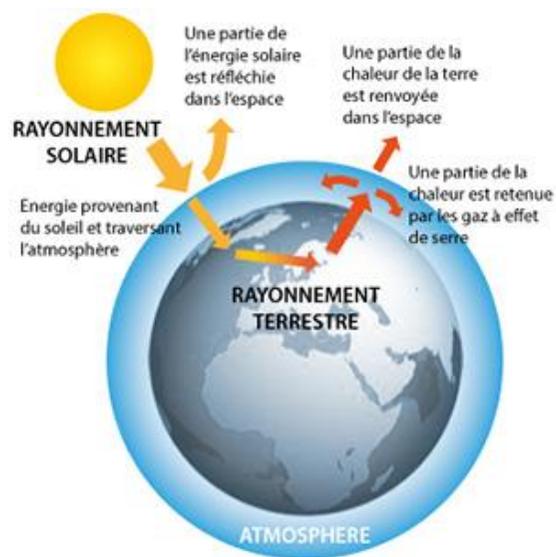
Le diagnostic du PCET : mettre la question énergie-climat au cœur du débat.....3

Le programme d'actions du PCET : 43 actions pour la période 2013-20184

A moi de jouer : citoyen, je m'engage pour mon territoire10

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, SOMMES-NOUS VRAIMENT CONCERNES ?

L'effet de serre est un phénomène indispensable à la vie sur Terre. A l'origine, les Gaz à Effet de Serre (GES) forment une barrière gazeuse naturelle autour de la surface de la Terre. A l'image d'une serre de jardin, ceux-ci captent et retiennent sous forme de chaleur une partie des rayons émis par le Soleil. Ce mécanisme permet de maintenir une température terrestre de +15°C en moyenne au lieu de -18°C s'il n'existait pas.



Cependant, l'intensification des activités humaines au cours des dernières décennies a augmenté progressivement la concentration des GES dans l'atmosphère, créant un phénomène additionnel dit « effet de serre anthropique ». **Ce phénomène a pour conséquence une augmentation de la température à la surface du globe, synonyme d'importants changements climatiques sur la Planète.**

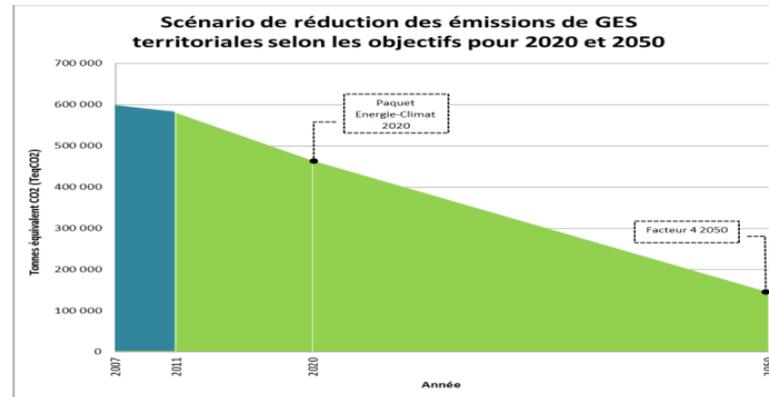
DU GLOBAL AU LOCAL : PCET... DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le Plan Climat-Energie territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable, dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. En France, cette démarche est rendue obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Pour prendre en compte le changement climatique, les PCET doivent axer leurs actions vers trois objectifs particuliers : **la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables.**

En France, chaque PCET est soumis à deux objectifs chiffrés majeurs que sont le Paquet Energie-Climat et le Facteur 4. Quelle est leur signification ?

Le Paquet Energie-Climat (2020) : doit répondre à 3 objectifs quantifiés liés à la lutte contre le changement climatique, par rapport à l'année de référence 1990 : - 20% d'émissions de GES, + 20% d'efficacité énergétique, + 23% d'énergies renouvelables

Le Facteur 4 (2050) : Inscrit dans la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005, cet objectif signifie qu'en France, il faudra diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre en 2050 par rapport à l'année de référence 1990.



La CARA s'est engagée dans la réalisation de son PCET dès janvier 2011. En réalisant son diagnostic, qui a permis d'établir une « photographie » des réalités territoriales énergétiques et climatiques afin de construire son programme d'actions permettant d'établir et d'organiser des solutions à partir des conclusions du diagnostic.

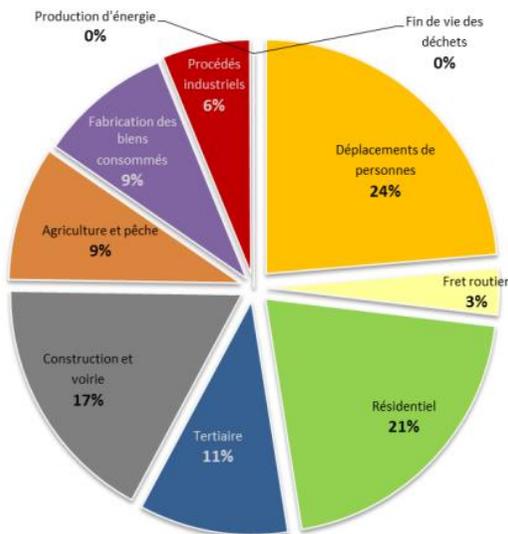
LE DIAGNOSTIC DU PCET : mettre la question énergie-climat au cœur du débat

Première étape de la construction du projet, le diagnostic du PCET de la CARA a permis d'évaluer les caractéristiques territoriales axées spécifiquement sur la problématique énergie-climat.

❖ DIAGNOSTIC QUANTITATIF : le territoire en quelques chiffres

La méthode bilan Carbone® est un outil permettant de repérer les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'une organisation (entreprise, collectivité, territoire, ...). La comptabilisation de ces émissions de GES s'exprime en Tonnes Equivalent CO2 (TeqCO2), unité de valeur commune à chaque Bilan Carbone®.

Emissions de gaz à effet de serre pour le territoire de la CARA



Pour le diagnostic du PCET de la CARA, 3 périmètres successifs ont été considérés : patrimoine & services, compétences et territoire. Ainsi, sur le territoire, les émissions de GES représentent **580 115 TeqCO2, soit environ 7,6 TeqCO2 par habitant**. Les émissions liées aux bâtiments (résidentiel et tertiaire) et aux déplacements (de personnes et de marchandises) ont un poids considérable, avec respectivement 31% et 27% des émissions de GES territoriales totales.

❖ DIAGNOSTIC QUALITATIF : quelques démarches à mettre en valeur

Le diagnostic qualitatif du PCET est l'occasion de faire un point à un instant T sur les pratiques associées au périmètre propre à la CARA et aux communes du territoire.

Tous les services de la CARA et toutes les communes du territoire ont été consultés dans le cadre de ce diagnostic afin d'étudier l'appropriation progressive et la transversalité des principes énergétiques et climatiques dans les projets du territoire.

Cet état des lieux a ainsi permis de relever et de cartographier les points forts et améliorations possibles pour atteindre les objectifs énergie-climat.

ENJEUX PRINCIPAUX :

- Nos consommations énergétiques se basent essentiellement sur des énergies fossiles (gazole, gaz naturel, ...) qui créent de fortes émissions de gaz à effet de serre
- La production d'électricité et de chaleur ne s'appuie pas sur des énergies renouvelables, dont le potentiel existe pourtant (solaire, éolien, biomasse par exemple)
- En général, la dimension énergie-climat est peu ou partiellement incluse dans les projets de la CARA.

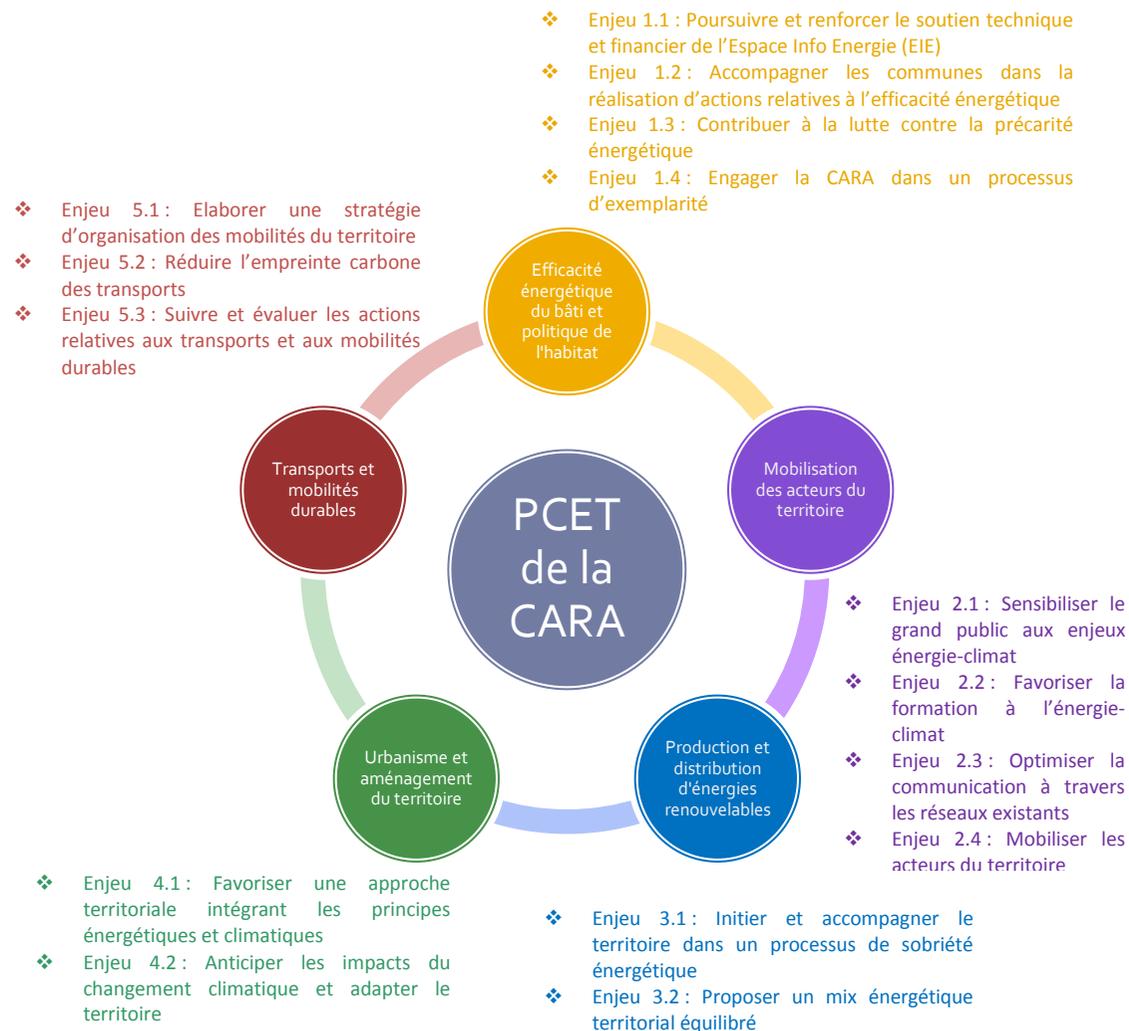
LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PCET : 43 actions pour la période 2013-2018

Après plus de deux ans de travail collaboratif avec une centaine de partenaires et pour adapter la vaste problématique du changement climatique à notre typologie territoriale, 126 propositions d'actions ont émergé et ont été triées.

De plus, la CARA a souhaité s'appuyer sur trois principes directeurs en réponse aux enjeux européens et nationaux ambitieux en matière d'énergie et de climat. Ces trois principes permettent ainsi à l'Agglomération d'articuler dès maintenant les futurs projets et actions autour de cette politique énergie-climat :

- 🌱 Rendre la CARA exemplaire en termes d'efficacité énergétique et d'écoresponsabilité
- 🌱 Intégrer les questions climatiques et énergétiques dans l'ensemble des projets de la CARA
- 🌱 Rencontrer les acteurs du territoire pour les sensibiliser et les accompagner dans leur démarche

Le programme d'actions définitif a été adopté par délibération du 24 mai 2013 et se compose de **43 actions énergie-climat** regroupées en **15 enjeux**, qui ont été programmées sur la période 2013-2018 autour de **5 thèmes**.



THEME N°1 : EFFICACITE ENERGETIQUE DU BATI ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Enjeu 1.1 – Poursuivre et renforcer le soutien technique et financier de l'Espace Info Energie (EIE)

- Action 111 Suivre et évaluer les subventions délivrées par l'Espace Info Energie (EIE) en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées
- Action 112 Diagnostiquer les déperditions énergétiques des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique
- Action 113 Accompagner le public dans la réduction des consommations énergétiques de leur logement, notamment auprès des locataires

Enjeu 1.2 – Accompagner les communes dans la réalisation d'actions relatives à l'efficacité énergétique

- Action 121 Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), apporter une aide financière aux communes pour la rénovation énergétique
- Action 122 Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), poursuivre l'optimisation de l'éclairage public des communes en lien avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER)
- Action 123 Structurer l'accompagnement des communes par l'intermédiaire du logiciel DISPLAY®

Enjeu 1.3 – Contribuer à la lutte contre la précarité énergétique

- Action 131 Diagnostiquer la précarité énergétique du territoire et évaluer les risques à moyen terme au vu de l'augmentation des prix de l'énergie
- Action 132 Intégrer le programme « Habiter mieux » dans un dispositif opérationnel optimal permettant de repérer et d'accompagner les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique
- Action 133 Au regard des problématiques énergie-climat, évaluer l'efficacité des travaux de rénovation engagés dans le cadre du dispositif d'accompagnement des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique
- Action 134 Lors de la réalisation du prochain Programme Local de l'Habitat (PLH), insérer des clauses en lien avec la minimisation des situations de précarité énergétique

Enjeu 1.4 – Engager la CARA dans un processus d'exemplarité

- Action 141 Initier la réflexion autour de la construction d'un bâtiment témoin dont la consommation énergétique respecte au minimum la qualification « passive » et globaliser la démarche à moyen terme
- Action 142 Introduire la dimension énergétique dans les marchés et achats public passés par la CARA

Les objectifs de cette thématique sont de :

- réduire de 38% les consommations énergétiques de tous les secteurs du bâtiment (publics, logement social, tertiaire) d'ici 2020 ;
- améliorer l'efficacité énergétique du secteur bâti de 20% d'ici 2020 ;
- attribuer des aides à la rénovation énergétique de l'habitat pour les travaux permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25%.

Pour ce faire, la CARA souhaite, à travers ces actions, poursuivre son rôle d'information et de sensibilisation auprès des communes de son territoire et du grand public afin d'inciter des projets liés à l'efficacité énergétique. Elle souhaite également renforcer son action en matière de lutte contre la précarité en facilitant les démarches de rénovation énergétique grâce à un accompagnement complet des administrés dans leurs projets.



Le saviez-vous ?

Vous voulez rénover votre maison, vous avez un projet de construction ? Adressez-vous à l'Espace Info Energie (EIE) de la CARA. Créé en mai 2009 avec le soutien de l'ADEME et du Conseil Régional Poitou-Charentes, c'est un lieu de conseils indépendants et gratuits pour vous aiguiller vers des solutions énergétiques adaptées à vos besoins.



THEME N°2 : MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Enjeu 2.1 – Sensibiliser le grand public aux enjeux énergie-climat

- Action 211 Engager les citoyens volontaires de la CARA dans le défi « Familles à énergie positive »
- Action 212 Utiliser l'outil internet pour communiquer sur les problématiques énergie-climat
- Action 213 Mettre à disposition du public des ambassadeurs des transports pour la promotion des mobilités alternatives à la voiture

Enjeu 2.2 – Favoriser la formation à l'énergie-climat

- Action 221 Favoriser la formation des maîtres-d'œuvre et des entreprises aux savoir-faire durables et à leur mise en valeur
- Action 222 Engager des partenariats avec les milieux scolaires sur les thématiques de l'énergie et du climat
- Action 223 Informer et sensibiliser les élus sur les opportunités énergétiques et climatiques, pour amorcer les projets communaux en ce sens

Enjeu 2.3 – Optimiser la communication à travers les réseaux existants

- Action 231 Promouvoir l'image de la CARA en mettant en avant un ou plusieurs projets énergie-climat du territoire
- Action 232 S'appuyer sur les bulletins municipaux et les supports d'informations de la CARA pour communiquer autour de l'existant territorial, notamment par l'intermédiaire de portraits et de reportages
- Action 233 Offrir aux nouveaux arrivants une information claire des opportunités liées à l'énergie-climat

Enjeu 2.4 – Mobiliser les acteurs du territoire

- Action 241 Engager les acteurs dans une démarche énergie-climat par la signature d'une charte d'engagement
- Action 242 S'appuyer sur le Conseil de Développement pour mobiliser autour du PCET
- Action 243 Engager les communes dans une démarche PCET par l'intermédiaire du logiciel Climat Pratic

Cette thématique vise à renforcer la sensibilisation et la coordination des acteurs locaux de l'ensemble du territoire communautaire en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La CARA souhaite poursuivre son action de sensibilisation et de formation des acteurs aux enjeux énergétiques et climatiques afin d'impulser leur intégration dans les projets de chacun. De manière plus générale, la mobilisation de la population autour de la problématique énergie-climat est déterminante pour favoriser des comportements plus respectueux de l'environnement.



Le saviez-vous ?

En 2013, la CARA s'est engagée dans le défi « Familles à Energie Positive ». Son principe est d'aider des foyers volontaires à réaliser au moins 8 % d'économies d'énergie sur une période de chauffe, tout cela par des échanges instructifs entre participants. Cette première édition du défi s'est déroulée du 1^{er} décembre 2013 au 30 avril 2014.

Pour participer aux futures éditions du défi ou pour renforcer vos connaissances sur les écocgestes, contacter la Communauté d'Agglomération au 05.46.22.19.20

Familles à énergie positive
engagées pour le climat !

THEME N°3 : PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE

Enjeu 3.1 – Initier et accompagner le territoire dans un processus de sobriété énergétique

- Action 311 Engager des partenariats avec les acteurs concernés pour l'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire
- Action 312 Evaluer les espaces disponibles pour l'implantation d'énergies propres sur le territoire, par le recensement des contraintes environnementales et réglementaires inhérentes, afin de réaliser des réserves foncières

Enjeu 3.2 – Proposer un mix énergétique territorial équilibré

- Action 321 Etablir un plan de gestion du massif forestier pour l'utilisation des ressources bois-énergie potentielles
- Action 322 Engager la réflexion sur le développement des énergies marines comme ressources précieuses pour le territoire
- Action 323 En lien étroit avec les partenaires, engager la réflexion sur l'évaluation du potentiel de méthanisation des déchets du territoire en tant que source d'énergie et sur la faisabilité du projet
- Action 324 Evaluer, en partenariat avec les communes, les sites favorables à l'implantation de panneaux solaires
- Action 325 Dans le cadre du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) et en partenariat avec les communes, s'appuyer sur les Zones de Développement Eolien (ZDE) pour l'implantation d'éoliennes terrestres

L'objectif de cette thématique est d'intégrer 23% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2020. Cependant, cet objectif des 23% doit être considéré comme un « objectif plancher », tendant vers les 26% préconisés par le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de Poitou-Charentes.

Dans un premier temps, la CARA souhaite réaliser une étude permettant d'évaluer les gisements d'énergies renouvelables existant sur le territoire. Cette étude aboutira sur la réalisation d'une cartographie des sites potentiels de production d'énergie d'origine renouvelable. Elle représentera une base solide à toute action permettant ensuite le développement de ces énergies.



Le saviez-vous ?

Depuis mars 2008, la CARA a mis en place un dispositif d'aides financières en faveur des énergies renouvelables à destination des particuliers. Les montants des aides dépendent du type de travaux réalisés et sont soumis aux conditions de ressources. Pour tout renseignement, contacter l'Espace Info Energie de la CARA au 05.46.22.19.36

THEME N°4 : URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Enjeu 4.1 – Favoriser une approche territoriale intégrant les principes énergétiques et climatiques

- Action 411 Dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration continue, développer les outils urbanistiques visant à faciliter la cohérence des aménagements territoriaux et à limiter la surconsommation d'espace
- Action 412 Associer aux opérations d'aménagement une approche globale type Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU®), permettant de minimiser leurs impacts sur l'environnement
- Action 413 Accompagner les communes dans leurs démarches pour favoriser l'émergence de projets intégrant les problématiques énergie-climat

Enjeu 4.2 – Anticiper les impacts du changement climatique et adapter le territoire

- Action 421 En lien étroit avec l'expertise locale, analyser les impacts potentiels du territoire face au changement climatique
- Action 422 Anticiper les impacts du changement climatique sur le territoire à travers l'intégration d'une stratégie d'adaptation dans les documents d'urbanisme, notamment dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Un autre objectif du PCET est d'engager une politique urbanistique permettant d'atteindre le Paquet énergie-climat et le Facteur 4, notamment en réduisant la consommation foncière du territoire.

Pour ce faire, la CARA souhaite soutenir les aménagements urbains favorisant la vision globale du projet et intégrant donc les questions énergie-climat. Ces démarches devront également prendre en compte la problématique de l'adaptation au changement climatique, afin de prévenir les impacts potentiels et de les intégrer dans les outils d'urbanisme.



Le saviez-vous ?

Les travaux issus du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) ont permis de mettre en exergue une augmentation de la concentration des émissions de GES dans l'atmosphère liées aux activités humaines de près de 70% entre 1970 et 2004.

THEME N°5 : TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES

Enjeu 5.1 – Elaborer une stratégie d'organisation des mobilités du territoire

- Action 511 Favoriser l'intermodalité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre territoriales à travers la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU)
- Action 512 Rendre la CARA exemplaire en termes de mobilités durables à travers la mise en place du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA)

Enjeu 5.2 – Réduire l'empreinte carbone des transports

- Action 521 Inciter les pratiques du pédibus pour les déplacements domicile-école
- Action 522 Adhérer à une plateforme de covoiturage existante et la rendre visible auprès des administrés, notamment sur le site internet de la CARA
- Action 523 Engager une réflexion sur la limitation des transports liés à la collecte et au traitement des déchets du territoire

Enjeu 5.3 – Suivre et évaluer les actions relatives aux transports et aux mobilités durables

- Action 531 En lien avec le service Transports, mettre en place une stratégie d'évaluation des actions relatives aux mobilités territoriales en termes d'émissions de gaz à effet de serre évitées
- Action 532 Solliciter une veille sur la qualité de l'air du territoire de la CARA et de son évolution dans le temps

Cette thématique vise à réduire l'empreinte carbone liée au transport du territoire de 20% d'ici 2020 et de 75% d'ici 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, la CARA a élaboré un Plan de Déplacements Urbains (PDU), outil de planification urbaine proposant un nouveau système de déplacements, notamment via l'équilibre entre tous les modes. La mise en œuvre de cette démarche prévoit par exemple le développement des transports collectifs et des transports doux ainsi que des actions d'amélioration et de régulation du trafic automobile ou encore la réduction des nuisances générées par la circulation.



Le saviez-vous ?

L'Ademe met à disposition des futurs acheteurs un comparateur environnemental de 6 000 véhicules neufs (essence, diesel et hybrides) : bonus écologique, consommation d'énergie, polluants réglementés, rejets en CO2,... . Des données très utiles pour faire un choix plus responsable ! Rendez-vous sur <http://carlabelling.ademe.fr/>



A MOI DE JOUER : CITOYEN, JE M'ENGAGE POUR MON TERRITOIRE !

« Faire un geste pour la planète, oui d'accord mais comment ? »

Face à tous ces scénarii catastrophes beaucoup d'entre nous ne savent pas par où commencer, et ne sont pas persuadés que l'action vaille vraiment la peine. Et pourtant ! Par exemple, couper les veilles des appareils électriques (en débranchant ou en utilisant des multiprises « coupe-veilles ») permettrait de réaliser jusqu'à 10% d'économie sur la facture électrique de chaque citoyen ... Si tout le monde s'y met un peu, la planète a donc toutes ses chances.

Ce tableau vous montre quelques leviers d'actions qui vous permettront d'agir concrètement pour réduire votre impact sur le climat et de réaliser bon nombre d'économies d'énergie !



Chez soi



En déplacement



L'eau



Les achats

	Chez soi	En déplacement	L'eau	Les achats
A Innover	<input type="checkbox"/> Isoler sa maison par l'extérieur <input type="checkbox"/> Construire une maison passive, à « énergie positive » <input type="checkbox"/> Utiliser des énergies renouvelables	<input type="checkbox"/> Faire de l'autopartage	<input type="checkbox"/> Récupérer l'eau de pluie pour un usage sanitaire (toilettes, lave-linge)	<input type="checkbox"/> N'acheter que le nécessaire !
B Consommer mieux	<input type="checkbox"/> Acheter des appareils électroménagers A+ à minima <input type="checkbox"/> Isoler sa maison <input type="checkbox"/> Utiliser des éco-matériaux	<input type="checkbox"/> Faire du covoiturage <input type="checkbox"/> Opter pour des modes doux pour les courts trajets <input type="checkbox"/> Prendre le bus	<input type="checkbox"/> Récupérer l'eau de pluie pour le jardin	<input type="checkbox"/> Trier les déchets <input type="checkbox"/> Acheter d'occasion <input type="checkbox"/> Acheter les produits du coin
C Consommer moins	<input type="checkbox"/> Eteindre les lumières en sortant de la pièce <input type="checkbox"/> Installer des ampoules basses consommation ou LEDs <input type="checkbox"/> Couper les appareils en veille <input type="checkbox"/> Dégivrer son réfrigérateur et son congélateur	<input type="checkbox"/> Adopter l'éco-conduite <input type="checkbox"/> Entretien sa voiture : pression des pneumatiques tous les 2 mois, filtre à air	<input type="checkbox"/> Traquer les fuites d'eau dans la maison (toilettes, robinets, douche, ...) <input type="checkbox"/> Prendre des douches plutôt que des bains	<input type="checkbox"/> Acheter des aliments de saison <input type="checkbox"/> Réparer, faire réparer plutôt que jeter



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE
PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL**

Toutes les infos du PCET de la CARA sont à retrouver sur www.agglo-royan.fr

Pour tout renseignement, contactez :

Service Environnement, Energie et Gestion Intégrée des Zones Côtières

Tel : 05 46 22 19 83

Fax : 05 46 05 60 34

contact@agglo-royan.fr

BESOIN D'UN CONSEIL ENERGETIQUE ?

Je suis un particulier :

Pour toute question relative à vos projets de rénovation, de construction, à votre facture d'énergie :

Contactez l'Espace Info Energie

05 46 22 19 36

infoenergie@agglo-royan.fr



Je suis une commune de moins de 10 000 habitants :

Le CEP vous accompagne dans vos projets de sensibilisation, d'inventaire patrimonial communal et de suivi des dépenses énergétiques, d'optimisation d'éclairage public, ...

Contactez le Conseil en Energie Partagé

05 46 22 19 36

s.auriac@agglo-royan.fr



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN Cedex